



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 28 novembre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 28 novembre 2014 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, DELZENNE, DRAPIER, FERRIERE, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, PREVOST THIEBAUT.

Absent excusé : M. BON Pascal donne pouvoir à Mme GODEFROY Sylviane

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour : Encaissement de chèque, toilettes extérieures et enrobés place de la Mairie.

Encaissement de chèque : EDF a fait parvenir en Mairie un chèque de 1206,79 € au titre de remboursement de facture.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le chèque en Trésorerie.

Toilettes extérieures : La réfection des toilettes extérieures est envisagée. Des devis sont demandés. Le financement sera assuré sur les crédits budgétaires non utilisés concernant les travaux d'accessibilité Mairie.

Enrobés place de la Mairie : Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation d'entreprises pour un revêtement en enrobés de la Place de la Mairie nécessité par les travaux d'aménagements en cours.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
EIFFAGE	10 540,00 €	12 648,00 €
LECOINTE	11 502,00 €	13 802,40 €
LERICHE	13 738,00 €	16 430,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
- accepte la proposition de l'entreprise EIFFAGE,
- sollicite l'inscription de ces travaux au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie et une dérogation pour un démarrage anticipé.

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2014 par décision modificative.

I - TRANSFERT AUTOMATIQUE DU POUVOIR DE POLICE SPECIALE AU PRESIDENT DE L'EPCI

L'article L.5211-9-02 du code général des collectivités territoriales a permis le transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale au Président des EPCI, après le renouvellement électoral 2014, en l'absence d'opposition des Maires ou de renonciation du Président de l'EPCI.

Le Président de la Communauté de Communes du Val d'Oise fait connaître qu'il renonce au transfert des pouvoirs de police spéciale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision du Président de l'EPCI et s'oppose également au transfert automatique du pouvoir de Police spéciale du Maire.

II - FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE 2015 - 2016

Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007-2014 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 6 Mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 6 Octobre 2014,

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de Voirie que dans la mesure où elles s'engageront à proroger leur adhésion à ce fonds et à verser chaque année, leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

Le Conseil Municipal, décide de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie 2015 – 2016 et de s'engager chaque année à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

III - TRAVAUX ELECTRICITE AU CSC

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation d'entreprises pour des travaux de réfection d'éclairage de la scène du Centre Social.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
TISSERAND	713,76 €	856,51 €
LGC Electronique-LAHIRE	725,24 €	870,29 €
BTDE	854,20 €	1 025,04 €

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal, accepte la proposition de LGC électronique – Guillaume LAHIRE.

Crédits existants au Budget.

IV - CONVENTION PARTENARIAT COMMUNE / MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un projet de convention entre la Mairie de Moÿ de l'Aisne et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois.

Cette convention a pour but de fixer les règles de collaboration entre la Commune et la Maison de l'Emploi et de la Formation pour la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention proposée et autorise le Maire à signer le document.

V - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la circulaire relative à la composition du Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement rendant caduque la délibération du 28 Mars 2014 désignant un représentant titulaire et un suppléant au Conseil d'Administration du collège de Moÿ de l'Aisne.

Il invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de deux nouveaux membres.

Après vote réglementaire, à l'unanimité, Monsieur Patrick FEUILLET est désigné délégué titulaire et Madame Séverine BERNA est désignée déléguée suppléante.

VI - LOTISSEMENT PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de viabilisation du lotissement « Le Centre » sont en cours de réalisation et que la commercialisation des 22 lots va pouvoir commencer.

La chaussée définitive ne sera réalisée qu'une fois les constructions réalisées pour ne pas abîmer le revêtement final.

Tous les coûts de viabilisation sont actuellement connus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente du m² de terrain à 39 € TTC, désigne Maître Christian PAUCHET, Notaire à Moÿ de l'Aisne, pour représenter la commune dans la vente des terrains et faire paraître des annonces publicitaires et autorise le Maire à signer les actes de vente.

VII - TRAVAUX RUE SAUSSIER MARCHANDISE - CONVENTION NOREADE - REMUNERATION IPH

a) Travaux rue Saussier Marchandise : Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un projet de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local – Programmation 2014 a été déposé.

Le Comité de pilotage de ce CDDL réuni le 3 Novembre 2014 a validé ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la requalification de la rue Saussier Marchandise, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du CDDL – Programmation 2014. Cette subvention au taux de 20 % représentera la somme de 12 804,47 €. Le Conseil s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

b) Convention NOREADE : Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 Février 2014 a accepté la proposition de participation financière et la signature d'une convention avec NOREADE pour l'exécution et le financement des travaux du réseau d'eau pluviale de la rue Saussier Marchandise.

Des considérations techniques ont modifié les travaux et le forfait de rémunération du Cabinet d'études a augmenté de 6 720 €.

NOREADE accepte de prendre en charge une partie de l'augmentation de la rémunération du Cabinet d'études IPH et propose la signature d'une nouvelle convention.

- Participation NOREADE d'origine	144 900 € HT
- Participation NOREADE modifié	147 060 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la nouvelle proposition de NOREADE et autorise le Maire à signer la convention annexée. Il annule sa délibération du 13 Février 2014 et la convention signée le 19 Février 2014.

c) Rémunération IPH : Suite à des considérations techniques, le Cabinet IPH missionné pour l'étude et le suivi des travaux de réseau d'eau pluviale de la rue Saussier Marchandise propose avec l'accord de NOREADE et de la voirie départementale de profondes modifications du projet.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 13 Février 2014 le Conseil Municipal a accepté un forfait de rémunération IPH de 11 500 € HT soit un taux de 5 % sur 230 000 € HT de travaux.

Une nouvelle proposition de mission forfaitaire est soumise au Conseil Municipal pour un taux de rémunération de 7,50 % sur une estimation des travaux de 228 000 € HT.

Compte tenu du travail réalisé par le cabinet d'études IPH pour aboutir à un projet pouvant convenir à la fois à NOREADE et à la Voirie Départementale, le Conseil Municipal, à la majorité, accepte la nouvelle proposition de rémunération d'IPH soit 17 100 € HT, l'augmentation étant pris en charge en partie par un financement NOREADE.

VIII - BAIL DE LOCATION DE L'ETANG

Monsieur le Maire rend compte que le bail du plan d'eau communal consenti au Vert Pêcheur de Moÿ de l'Aisne viendra à expiration le 31 Décembre 2014.

Le Vert Pêcheur ne souhaite pas reprendre la gestion de l'étang en 2015. L'Association de Pêche et de Loisirs de Moÿ de l'Aisne propose de le remplacer.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal accepte de louer à l'Association de Pêche et de Loisirs de Moÿ de l'Aisne (APLM) l'étang communal pour une année à compter du 01 Janvier 2015, fixe à 5 000 euros le prix annuel de location et charge Monsieur le Maire d'établir une convention de location pour l'année 2015.

IX- SUBVENTIONS SASM - COLLEGE

a) SASM : Par délibération du 13 Juin 2014, le Conseil Municipal avait accordé une subvention de 500 euros à la SASM de Moÿ de l'Aisne pour participation aux frais de transports occasionnés par l'engagement des équipes A et B aux finales des challenges PREVOST et LENOIR.

Compte tenu des aides techniques et financières apportées par la Commune à l'association en 2014, en accord avec le club, le Conseil Municipal décide de minorer la subvention accordée de 300 euros et demande au Maire de verser 200 euros de subvention au titre du transport concerné. Crédits existants au Budget 2014.

b) Collège : Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention de l'équipe pédagogique EPS du collège Suzanne Deutsch de la Meurthe de Moÿ de l'Aisne pour permettre aux classes de 5^{ème} de partir en classe de neige au mois de janvier 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 70 euros par enfant de Moÿ de l'Aisne concerné par ce voyage (5 prévus au 01 Novembre 2014).

X - DOSSIER VESTIAIRES DE FOOTBALL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a obtenu une subvention de 9 000 € du Fonds d'Aide au Football Amateur pour la création d'un ensemble vestiaires et club house (pour un classement fédéral niveau 6 minimum).

Il indique que par délibération du 13 juin 2014 le projet d'origine a été abandonné pour l'installation d'un ensemble modulaire aménagé estimé à 248 038, 06 € HT.

Pour ce type d'équipement des moyens financiers supplémentaires sont mis à disposition des collectivités dans le cadre de l'appel à projet dit « horizon bleu 2016 ».

Monsieur le Maire souligne que, compte tenu de la nature des travaux et de leur coût, l'aide est susceptible d'atteindre 40 000 € pour le club house et 20 000 € pour les vestiaires.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur la poursuite du projet et à solliciter les nouvelles subventions dans les conditions financières de « horizon bleu 2016 ».

XI - CREATION D'UN POSTE FILIAIRE ADMINISTRATIVE (secrétariat)

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement du secrétaire de Mairie, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade de : Attaché territorial ou Rédacteur territorial, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe ou Adjoint administratif 2^{ème} classe, adjoint administratif 1^{ère} classe, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille en fonction de son grade de recrutement.

XII - ASSURANCE CDG 02 PERSONNEL COMMUNAL

Le Centre de Gestion a informé la Commune par courrier en date du 16/10/2014 de l'avenant relatif au contrat d'assurance des risques statutaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les modifications du contrat d'assurance des risques statutaires dès janvier 2015 selon les modalités suivantes :

- ◆ majoration de 15 % du(des) taux de prime choisi(s)
- ◆ application d'une franchise de 15 % sur le remboursement des indemnités journalières pour les arrêts qui interviendront dès le 1^{er} janvier 2015.

Il autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement de(s) prime(s).

XIII - QUESTIONS DIVERSES

Contrat Enfance Jeunesse : Monsieur Hervé SAUVAGE informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse auprès de la CAF.

Il indique que comme pour le précédent contrat les missions de l'accueil périscolaire et centre de loisirs seront confiées au Centre Social et Culturel de la Vallée de l'Oise de Moy de l'Aisne.

Le Conseil Municipal conscient de la nécessité de maintenir les activités en place, sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales le bénéfice et la signature d'un Contrat Enfance et Jeunesse pour la période 2014-2017 et donne son accord pour déléguer les missions qui seront définies dans le cadre de ce contrat au Centre Social et Culturel de la Vallée de l'Oise de Moy.

TRAVAUX DU CONSEIL

21 octobre	ADERMAS	Conseil d'Administration
22 octobre	Lotissement	Réunion de chantier
23 octobre	CAMA	Assemblée Générale
27 octobre	CCVO	OPAH- CDDL – AG
29 octobre	Lotissement	Réunion de chantier
4 novembre	Rue Saussier Marchandise	Réunion de chantier
4 novembre	Conseil d'école	
5 novembre	Lotissement	Réunion de chantier
6 novembre	CCAS	
6 novembre	Réunion des associations	Calendrier des manifestations 2015
12 novembre	Comité du 3° Age	Préparation du repas
13 novembre	ADERMAS	Assemblée Générale
18 novembre	Comité du 3° Age	
18 novembre	Réunion ARF	
18 novembre	Relais cycliste	Assemblée Générale
20 novembre	Collège	Conseil d'administration
24 novembre	Grande Parade	Assemblée Générale
26 novembre	CAMA	

Infos

Vigilance cambriolages :

**Vous êtes victime ou témoin
d'un cambriolage :**

APPELEZ LE 17 OU LE 112

Votre appel peut être déterminant
pour interpeller les cambrioleurs



*Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !*

Demande de passeports : L'instruction des dossiers de passeports est faite à la Mairie de Saint Quentin uniquement sur rendez-vous depuis le 1^{er} décembre 2014. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 8h30 à 11h30.